

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2923**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie biologique option Analyses biologiques et biochimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

112 Chimie-biologie, biochimie, 118 Sciences de la vie, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT GB - Option Analyses Biologiques et Biochimiques (ABB) réalise des analyses de biologie médicale, vétérinaire et environnementales. Il intervient en expérimentation animale *in vivo* et *in vitro*. Il assure la validation analytique des résultats et la présentation des données en utilisant les outils statistiques et informatiques. Il contribue à la mise au point de protocoles, à la validation de techniques bio-analytiques, à la qualification et à la maintenance de l'appareillage. Il est aussi acteur de la « démarche qualité » du laboratoire.

§ Réaliser des prélèvements en respectant strictement les règles d'hygiène et de sécurité, en vue d'examen ou d'analyses de biologie et procéder au traitement pré-analytique des échantillons

§ Réaliser des prélèvements dans un contexte d'hygiène hospitalière ou industrielle, conformément aux textes réglementaires et normatifs

§ Utiliser des techniques d'analyses (biochimiques, de biologie moléculaire, microbiologiques, hématologiques, immunologiques, d'anatomie pathologique, de culture cellulaire...), adaptées aux échantillons humains ou animaux, aux prélèvements réalisés en hygiène hospitalière ou industrielle

§ Exécuter les analyses dans le respect des réglementations et normes ayant trait à la qualité

§ Préparer, qualifier, distribuer et délivrer des produits sanguins labiles et des produits à visée thérapeutique (cellules souches...)

§ Extraire, identifier, produire des biomolécules. Etudier l'activité de molécules d'intérêt *in vitro/in vivo*

§ Réaliser des analyses dans le cadre de l'AMP (Assistance Médicale à la Procréation) en respectant les règles de la bioéthique

§ Préparer des frottis cellulaires, des coupes d'organes nécessaires pour à un diagnostic en anatomie- cytologie pathologique

§ Réaliser des études pharmacologiques-toxicologiques *in vitro/in vivo*. Doser des médicaments et des substances toxiques dans les milieux biologiques

§ Expérimenter sur animaux en respectant les règles de la bioéthique

§ Mettre en place et utiliser les méthodes alternatives à l'expérimentation animale dans le respect des bonnes pratiques de laboratoire selon le niveau de confinement de l'environnement

§ Rédiger et interpréter des documents professionnels (yc en anglais)

§ Communiquer avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais)

§ Travailler en équipe et gérer un projet en respectant délais et contraintes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé en Génie Biologique - Option ABB exerce ses activités dans le domaine de la santé humaine et du bien-être, de la santé animale ou dans celui des biotechnologies. Polyvalent, il peut s'intégrer dans des équipes spécialisées en biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie, pharmacologie, toxicologie, génétique, immunologie, microbiologie, parasitologie, hématologie, anatomie pathologique. En industrie pharmaceutique, en laboratoire de recherche, la possession du certificat d'expérimentation animale (niveau II) est appréciée lors d'un recrutement. Elle peut être proposée aux étudiants lors des semestres 3 et 4 de la préparation au diplôme.

- Technicien supérieur

- Assistant Ingénieur

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

Réglementation d'activités :

Le technicien supérieur titulaire du DUT Génie Biologique - Option Analyses Biologiques et Biochimiques est un professionnel de santé au titre de l'article L4352-2 du code de la santé publique. Le DUT Génie Biologique - Option Analyses Biologiques et Biochimiques figure dans la liste des diplômes exigés pour le recrutement sur titre d'un technicien dans un laboratoire de biologie médicale, hospitalier ou privé. Il lui est proposé au semestre 4 de se présenter à l'épreuve théorique du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins. Dans ce cas, il devra acquérir une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU). Il possède la certification en hygiène alimentaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification s'acquiert, pour l'acquisition par la formation, après évaluation concernant les unités d'enseignements suivantes :

UE 11 : Bases scientifiques et technologiques (8 ECTS)

UE 12 : Sciences chimique et biochimique (8 ECTS)

UE 13 : Sciences du vivant (8 ECTS)

UE 14 : Communication et conduite de projets (6 ECTS)

UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique (7 ECTS)

UE 22 : Sciences biologiques (7 ECTS)

UE 23B : Enseignements spécifiques à l'option Analyses Biologiques et Biochimiques (8 ECTS)

UE 24 : Enseignements transversaux (8 ECTS)

UE 31B : Sciences de la santé (9 ECTS)

UE 32B : Biotechnologies (9 ECTS)

UE 33B : Formation générale pour l'entreprise (6 ECTS)

UE 34B : Outils de communication, Projets (6 ECTS)

UE 41B : Sciences et techniques pharmaceutiques et biomédicales (10 ECTS)

UE 42B : Compléments de formation pour l'entreprise (8 ECTS)

UE 43B : Stage (s) (12 ECTS)

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Changement d'intitulé par arrêté du 20 juillet 1998 : « Biologie appliquée » devient « Génie biologique »

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique :

arrêté du 10 août 2005 modifié